



## VILLE DE LAROQUE D'OLMES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 14 Juin 2011

L'an deux mille onze et le quatorze juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POMA Christian, Maire.

#### PRESENTS

Mesdames : Denise CLANET, Dominique GRACIA, Michèle LASSERRE, Pierrette GARCIA

Et Messieurs : Jean-Paul ARRICASTRES, Jean-Charles SUTRA, Georges AUTHIE, Gérard SAINT PASTOU, Ali MERABET, Christian POMA, Bernard. RUBIO, Laurent GRACIA, Michel SANNAC, Mattéo RINALDI,

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Absents : Erminie RUIZ

Procurations : Jean-Claude GARCIA à Pierrette GARCIA  
Jean-Michel MACCARIO à Mattéo RINALDI  
Jean-Michel VIVANCOS à Bernard RUBIO  
Hélène ROLDAN à Jean-Charles SUTRA  
Nadine FRANCONI à Jean-Paul ARRICASTRES  
Francis FOURTALIN à Laurent GRACIA  
Jenny RONCALLI à Georges AUTHIE

#### ➤ **Avis du Conseil Municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ariège**

Le maire expose que dans le cadre de la loi du 16 décembre portant réforme des collectivités territoriales, la Préfecture de l'Ariège propose un projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Le conseil municipal est amené à donner un avis sur ce projet. Considérant que la dissolution des syndicats proposée, alors que leur existence permet de fédérer les communes, n'est pas justifiée au regard de leurs compétences et mettrait en péril les actions qu'il mène, et qu'aucune autre structure n'est favorable pour reprendre les compétences exercées ; Le conseil s'oppose au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ariège et sur la dissolution des syndicats proposés par Monsieur le Préfet.

P : 21            C : 0            A : 0

#### ➤ **Modification du régime indemnitaire**

Dans un souci d'assainissement des finances communales, la Municipalité de Laroque d'Olmes a décidé de ne pas remplacer certains départs à la retraite, ceci depuis 2008. Suite à cette décision, les services municipaux ont été réorganisés en favorisant la polyvalence des agents. Aussi, afin de récompenser l'assiduité des agents municipaux dans leurs tâches quotidiennes et de reconnaître la qualité de leur travail, le maire propose au conseil d'augmenter les indemnités du personnel.

P : 19            C : 0            A : 2

➤ **Modification du tableau des emplois : création de postes suite à avancement**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 13 décembre 2010 ; Considérant l'avis de la Commission administrative paritaire du 31 mars 2011 relatif à l'avancement de grade d'agents, Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 09 décembre 2010 relatif à la suppression d'emplois, Le maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau suivant pour tenir compte des modifications apportées par les décrets susvisés qui s'imposent à la collectivité.

P : 21                    C : 0                    A : 0

➤ **Précisions relatives à la prime d'assiduité**

Délibération ajournée (attente avis de la CTP : Commission Technique Paritaire)

P :                    C :                    A :

➤ **Révision des tarifs de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement et des droits d'assainissement**

Dans le but d'équiper le plus grand nombre de foyers laroquais à l'assainissement collectif, le maire propose au conseil d'augmenter les redevances d'assainissement. Ainsi, le montant de la redevance assainissement passerait de 0,91€/m<sup>3</sup> à 1,39€/m<sup>3</sup> d'eau consommée, et l'abonnement annuel augmenterait de 15,24€ à 20€. Le maire précise que ces redevances n'ont pas été augmentées depuis 2002.

P : 20                    C : 0                    A : 1

➤ **Marché de maîtrise d'œuvre 20<sup>ème</sup> tranche d'assainissement (en fonction du montant estimé)**

Le maire rappelle au conseil que, pour procéder à la réalisation de la 20<sup>ème</sup> tranche d'assainissement, un marché de maîtrise d'œuvre doit être lancé. Le maire informe le conseil que la Commission d'attribution des marchés étudiera les offres et retiendra celle qui sera le plus en adéquation avec le cahier des charges et le règlement de la consultation. Le marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 28 000 € HT. Le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le marché à procédure adaptée qui sera conclu avec les entreprises retenues.

P : 18                    C : 0                    A : 3

➤ **Autorisation au Maire à passer un marché de fourniture de service pour l'entretien nettoyage des locaux du « Château »**

Afin d'assurer un service public de qualité auprès des usagers du Centre de loisirs, et afin de soulager l'équipe municipale en charge de son nettoyage, il est proposé au conseil d'autoriser le maire à passer un marché de fourniture de service pour l'entretien et le nettoyage des locaux du Château.

P : 8                    C : 10                    A : 3

➤ **Révision des charges locatives rue Saint Jacques**

Dans le cadre du nettoyage des parties communes de l'immeuble communal situé rue Saint Jacques, jusque là assuré par les services de la mairie, et afin de réduire la charge de travail du service ménage, le Maire a proposé aux locataires d'assurer eux-mêmes le nettoyage des parties communes. En fonction de cela, le maire propose au conseil d'accorder aux locataires de la rue Saint Jacques la rétribution d'une heure de ménage sur leurs charges locatives, soit une réduction de 11.93€ par mois et par locataire à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2011.

P : 21                    C : 0                    A : 0

➤ **Divers :**

○ **Décision modificative budget primitif Commune**

Suite à une erreur de saisie et à la demande de la Trésorerie de Lavelanet, le compte 775 ne doit pas être alimenté, et nous avons décidé les modifications suivantes :

Art. :775 : 0 €

Art. 021 : 295 067 €

Art. 024 : 93 856 €

Art. 023 : 295 067 €

A la suite de ces modifications, la section de fonctionnement est donc de 2 712 138 €, et la section d'investissement à 829 305 €

P : 20                    C : 0                    A : 1

○ **Décision modificative budget primitif Assainissement**

Suite à une erreur de saisie et à la demande de la Trésorerie de Lavelanet, nous avons décidé les modifications suivantes :

Art. 658 : 153 000 €

Art. 23 : 110 628 €

Art. 002 : 145 396 €

Suite à ces modifications, la section de fonctionnement s'élève à 396 778 €.

Art. 2315 : 648 663 €

Art. 021 : 110 628 €

Suite à ces modifications, la section d'investissement s'élève à 698 793 €

P : 19                    C : 1                    A : 1

○ **Achat défibrillateur** Délibération ajournée P :    C :    A :

○ **Informations sur l'étude d'implantation d'un parc éolien au lieu dit Gros Peyre**

Délibération ajournée P :    C :    A :

○ **Révision des tarifs de la cuisine centrale** Délibération ajournée P :    C :    A :

○ **Information de la préparation d'un livret du fonctionnaire à destination des agents municipaux** Délibération ajournée (attente avis de la CTP : Commission Technique Paritaire) P :    C :    A :

○ **Reconduction du poste d'E.P.S** Délibération ajournée P :            C :    A :

○ **Contribution SDIS**

Le maire donne lecture du courrier de notification de la contribution au budget du SDIS au titre de l'année 2011. La contribution de la Commune de Laroque d'Olmes est fixée à 134 185 € et devra faire l'objet d'un versement mensuel au douzième de la contribution. Le Maire demande au conseil de se prononcer. Le conseil, décide de verser la contribution 2011 au SDIS mensuellement, et accepte le paiement des mensualités d'un montant de 11 182,083 €.

P : 21                    C : 0                    A : 0

Fin de séance à 23H30

Le Maire  
Christian POMA